

---

Séance du 07 avril 2016

---

**Nombre de membres**

**en exercice : 8**

**présents : 8**

**votants : 8**

**Date de la convocation du conseil : 1<sup>er</sup> avril 2016**

L'an deux mil seize, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lorges, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Elizabeth HUGUET, Maire.

**Présents :** Mme HUGUET Elizabeth, MM. BACHELLIER Eric, DA SILVA Jean, DENIS Bruno, FROMET Mathieu, GAUTHIER Hugues, TASSIN Gérard, VAYSSET Jean-Paul

**Secrétaire de séance :** M. Bruno DENIS

*Madame le Maire demande au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :*

- *Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour l'éclairage public*
- *Affectation du résultat – annule et remplace la délibération n° 17/2016*

*La demande est acceptée à l'unanimité.*

**1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2016**

Le compte rendu du conseil municipal est approuvé par l'ensemble des membres présents.

**2. Compte rendu des participations aux diverses réunions**

- Communauté de Communes Beauce Val de Loire
- SIEOM

**3. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local**

*DELIBERATION 22/2016*

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour demander une subvention au titre du soutien à l'investissement public local dans le cadre de la transition énergétique pour l'éclairage public

- Changements de 42 lampadaires pour du Leds + 3 à créer pour pallier aux points noirs
- Installation de 5 horloges astronomiques
- Remplacement des 7 armoires de commandes électriques.

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Montant total HT	67.935.00€
SIPL	27 174.00 €
Quote part communale	40 761.00 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre du soutien à l'investissement public local dans le cadre de la transition énergétique pour l'éclairage public, arrête le plan de financement tel qu'il est indiqué ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

**4. Affectation du résultat 2015 (annule et remplace la délibération 17/2016)**

*DELIBERATION 23/2016*

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 17/2016 du 3 mars 2016.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif, présente :

- **un excédent cumulé de fonctionnement de 149 908.66 Euros**
- **un déficit cumulé d'investissement de - 46 164.85 Euros**

Le Conseil décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- **au compte 1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) **46 164.85 €**
  
- **affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)** **103 743.81 €**
- **affectation du déficit reporté d'investissement (ligne 001)** **- 46 164.85 €**

**Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme ci-dessus.**

#### **5. Vote du budget 2016**

*DELIBERATION 24/2016*

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :.....289 905.81 euros

Section d'investissement :..... 139 004.85 euros

Total .....428 910.66 euros

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2016.**

#### **6. Devis entreprise Rocher pour l'entretien des espaces verts**

*DELIBERATION 25/2016*

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Rocher pour l'entretien des espaces verts de la commune pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2017.

Le montant total du devis s'élève à 9 733.00 € HT, soit 11 679.60 euros TTC.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Rocher mais décide de soustraire à ce devis la taille des ifs et du buis d'un montant HT de 400 €.**

**Le devis de M. ROCHER est donc accepté pour un montant HT 9333.00 € soit TTC 11 199.60 €.**

La taille des ifs et du buis sera envisagée en fonction de la croissance de ces arbres.

#### **7. Devis entreprise Vergracht pour l'entretien de la commune**

*DELIBERATION 26/2016*

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Vergracht pour l'entretien de la commune.

Le taux horaire appliqué cette année est de 20.20 euros à raison de 8 heures par semaine.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Vergracht pour l'entretien de la commune.**

#### **8. Convention pour la récupération du FCTVA avec le Conseil Départemental pour les travaux place de la Mairie**

*DELIBERATION 27/2016*

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commune doit passer une convention avec le Conseil Départemental afin de lui permettre la récupération du FCTVA pour les travaux d'aménagement de sécurité sur la place de la Mairie, ceux-ci étant réalisés sur le domaine public départemental.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DEMANDE** au Conseil Départemental d'établir une convention pour la récupération du FCTVA
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **9. Demande de subvention à la DRAC pour les réparations du coq du clocher**

*DELIBERATION 28/2016*

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, suite à la tempête du 2 mars, le coq du clocher et le paratonnerre se sont décrochés.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite, pour la réparation du coq et du paratonnerre, une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

### **10. Devis pour réparation du coq du clocher**

Les devis n'ayant pas tous été reçus, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

### **11. Demande de subvention auprès du Syndicat de Pays Beauce Val de Loire**

*DELIBERATION 29/2016*

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune envisage, dans le cadre de la transition énergétique pour l'éclairage public :

- Changements de 42 lampadaires pour du Leds + 3 à créer pour pallier aux points noirs
- Installation de 5 horloges astronomiques
- Remplacement des 7 armoires de commandes électriques.

pour un montant prévisionnel de 67 935 euros HT.

Le Pays Beauce Val de Loire subventionne les travaux permettant de réaliser des économies d'énergies.

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de 20 %, soit 13 587 €.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du Syndicat de Pays Beauce Val de Loire pour l'éclairage public et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

### **Questions diverses**

- Tour du Loir et Cher
- Réunion pour travaux futurs prévue le 28 avril 2016 à 20h00
- Cérémonie du 8 mai
- Exposition sur la guerre 14/18
- Terrain de M. Ziri à Villemuzard

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Elizabeth HUGUET,

Les membres du Conseil Municipal :

BACHELLIER Eric	DA SILVA Jean	DENIS Bruno
FROMET Mathieu	GAUTHIER Hugues	TASSIN Gérard
	VAYSSET Jean-Paul	